L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Revenant : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 17 FEVRIER 1891.

FEUILLETON.

[Suite de la 3me page.]

Elle était couverte de fleurs.

—Qui les a apportées? demanda Maurice. Le savez-vous?

—Oui, monsieur, répondit l'homme. C'est une dame en grand deuil, la mère, je crois, car elle suivait l'enterrement.

—Comment est-elle?

—Grande avec les cheveux tout blancs. Elle est venue tous les jours jusqu'à mardi dernier. Ce jour-là, elle est même restée jusqu'à la nuit. Mais depuis je ne l'ai plus vue.

Un pressentiment horrible serra la gorge du jeune homme.

Pourquoi depuis quatre jours Diane n'était-elle pas revenue?.....

Néanmoins, il resta à quelque distance de la tombe, la surveillant de loin, jusqu'au moment de la fermeture des portes.

La marquise n'avait point paru.

Il revint dire chez lui, à la fois ce qu'il avait appris, et la stérilité de son attente.

Le lendemain matin, le successeur des Vallauris,—lequel était un garçon de cœur, fort intelligent, et qui par ses ouvriers, ou par les domestiques de Laure, savait quelles angoisses dévoraient les Roselin,—vint trouver Jacques.

Il avait à la main un numéro du *Petit Journal*.

—Monsieur le comte, lui dit-il, pardonnez-moi de m'occuper de vos affaires. Ce n'est pas par indiscrétion que je la fais, croyez le. Mais il me semble qu'il y a là dedans un article de fait-divers, peut être intéressant pour vous.

Il tendait le journal.

Jacques le lut et devint très pâle.

Voici ce qu'il venait en effet de voir :

"Il y a huit jours, une personne en très grand deuil, et paraissant sous le coup du plus violent désespoir, a loué un appartement à un quatrième étage. Elle a déclaré se nommer Mme d'A..... et elle a ajouté qu'elle attendait qu'un lui amenât son petit fils, pour repartir aussitôt avec lui pour l'Angleterre.

"Elle sortait tous les jours, en effet, presque du matin au soir. Mercredi dernier, elle est arrivée vers cinq heures avec un petit garçon de trois ou quatre ans environ.

"Depuis on ne les a plus vus, ni l'un ni l'autre.

"Mais comme elle avait payé un mois de loyer d'avance, la concierge chargée de l'appartement, quoique la croyant partie pour l'Angleterre, attendait le fin du mois pour entrer chez l'étrangère, lorsque hier il sembla, en passant devant l'appartement, que des odeurs fétides s'en échappaient.

"La concierge alla aussitôt prévenir le commissaire de police du quartier, et ce magistrat, à l'aide de la clef que possédait celle-ci, fit ouvrir la porte.

"Là, un spectacle fort émouvant l'attendait. Mme d'A.....était étendue habillée et morte sur son lit. Dans ses bras, l'enfant sans vie paraissait dormir. Un mot trouvé sur la table de la chambre donnait l'explication de ce suicide.

"Ma fille est morte il y huit jours, disait Mme d'A.....je ne veux pas lui survivre.

"Dans l'autre monde où elle nous attend, je lui ramène son fils; qu'on nous enterre tous les deux à ses côtés, au cimetière de Passy, où elle a été ensevelie sous le nom de Mlle d'A.....".

"Cette affaire, ajoutait le *Petit Journal*, paraît mystérieuse. Mais demain, l'enquête commencera, et révèlera probablement des détails qu'on ignore."

Maurice entrait.

—Venez avec moi, lui dit Jacques.

—Ah! est-ce qu'il y a du nouveau?

—J'en ai peur.

Le visage bouleversé du comte frappa d'un coup profond le fils de Laure.

M. de Rhodes remercia le successeur de Roselin, il mit le journal plié dans sa poche et emmena Maurice.

Lorsqu'ils furent en voiture, il lui fit lire l'article.

—Mon Dieu! sanglota Maurice, c'est lui!..... mon petit frère!.... Ah! Dieu me punit, me voilà bien assez puni!...

Jacques n'eut pas le courage de répondre.

La voiture arriva vite rue de Londres.

Le commissaire de police précisément était dans l'appartement.

Jacques lui fit passer sa carte.

Aussitôt, le magistrat accourut.

—Vous êtes le comte de Rhodes? demanda-t-il.

—Oui, monsieur.

—J'ai pour vous une lettre de la morte.

—Pouvez-vous me la donner?

—Oui, la voici.

Par discrétion, il se retira, tandis que Jacques et Maurice lisaient ensemble les lignes suivantes :

"Mon parrain,

"Pourrez-vous jamais pardonner à la plus grande coupable qui soit au monde? J'ai vu mourir ma fille après avoir été abandonnée par elle, et je crois que le châtiment a été à la hauteur de mes crimes. Je vais la rejoindre, et je lui ramène son fils, qu'elle voulait tant revoir, tant embrasser.

"C'est un innocent, il mourra sans souffrance et sans regrets, puisqu'il n'aura encore rien connu de la vie. Qui sait ce que lui eût gardé l'avenir? Qui sait surtout s'il ne vous eût pas fait souffrir comme moi? Dans tous les cas je ne peux supporter l'idée de rien laisser d'inné et de moi en m'en allant. Et quand ce ne serait que pour les angoisses que cette mort vous épargnera, pardonnez-moi, et faites nous enterrer tous les deux, à côté de ma fille.

"DIANE DE CANDALES."

Maurice sanglotait éperdument sur l'épaule du comte.

—Le malheureux! murmura Jacques, même en mourant, elle a encore fait du mal!.....

Plus bas il ajouta :

—Peut être en ayant voulu faire du bien!.....

EPILOGUE.

Malgré tout, les formalités légales remplies, M. de Rhodes a accompli le dernier vœu de la terrible morte, et elle repose avec le pauvre petit Maxime à côté d'Irène dans le cimetière de Passy.

Maurice a sincèrement pleuré son fils.

Roselin et Laure ont failli mourir de chagrin.

Quelque temps après, alors que toute la famille était revenue dans les montagnes, et habitait cette fois-ci ensemble à Astarac, le lait tout à coup a passé à Souriquette.

Laure, alors, s'est chargée de nourrir le petit Jacques au biberon; mais cette besogne maternelle n'a point cicatrisé sa blessure profonde; elle est restée triste, désolée, sans que rien la distraie ou la console.

On se demandait quel miracle allait pouvoir ramener le bonheur chez ces braves gens toujours désespérés, lorsqu'un nouveau petit ange l'a accompli, le prodigue tant désiré.

Une belle petite fille, qui déjà était cause de malaise de Souriquette à Paris, qui un peu plus tard avait volé le lait du petit Jacques à Astrac, est venue au monde dans le vieux château des Pyrénées.

—Je veux qu'elle s'appelle Laure Roseline, a dit la jeune mère encore toute décolorée, toute dolente, mais toujours énergique et vaillante.

Plus bas, elle a ajouté, en serrant la main de sa mère adoptive :

—En famille, nous l'appellerons Rosou!

Et devant cette mignonne adorée, qui en effet lui rappelle la petite morte d'autrefois, Laure s'est consolée.

A-t-elle oublié?

Non, les mères n'oublient jamais.

Mais la joie et le bonheur sont revenus de nouveau sous les sourires et les caresses dont la couvre la jolie fillette dont chacun la fête.

Quant à Roselin, il est en extase devant elle et ne cesse de répéter :

—Tout le monde me dit qu'elle me ressemble, Diou garde..... Celle-là personne ne me la volera, conquin de sort!.....

Et, de fait, il ne la quitte pas plus que ne la quitterait un de ces beaux chiens de montagne, incarnation vivante de dévouement et de la vigilance; il la traîne partout, la promène sur ses épaules, et au lieu de l'appeler Rosou comme Laure, il se remplit la bouche de ces deux mots qui ne lui ont jamais paru si harmonieux :

Mlle Roseline Vallauris!.....

Certainement, quand le bébé le nommera pour la première fois papa, ce sera le plus beau jour de sa vie.....

FIN.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE,
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts de la race française de la Louisiane et du Sud des Etats-Unis.
Abonnement : $2 50 par an.
Propriétaire-Éditeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau : 105 rue de Chartres, coin du Jardin Saint.

PETITES ANNONCES.

PERDU.—Perdu, aux environs de Mixon, un chien de chasse (épagneul) blanc et jaune, répondant au nom de "Lee". A été vu ces jours derniers aux environs du marché Français. Prière aux personnes ayant quelques renseignements de les adresser au bureau du "Franco-Louisianais", 109 rue de Chartres.
14 fév—3f

ON DEMANDE.

ON demande un bon jardinier et fleuriste et un jardinier potager sachant très bien s'occuper de serres. Doit être seul; recommandations requises. S'adresser à S. Strubbe, coin Julie et Magazine. 17 fév—1f

UNE bonne ouvrière en jupe trouvera de l'emploi en s'adressant immédiatement chez Mme Ahrt, 76 rue Bienville, près Royale.
17 fév—3f

ON demande.—A louer une chambre, au mois, le jour seulement; on préfère louer d'une dame de couleur. S'adresser, Batiste, bureau de l'ABEILLE. 15fév—2f

A LOUER.

A LOUER.—Partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet; bon pour un hôtel. S'adresser B. J. Weber, 123 Royale, ou L. T. Dugazon, 3 rue Carondelet.
5 fév—10f

A VENDRE.

A VENDRE.—Maison à deux étages bien située, à proximité des chars, coin Ste-Anne et Prieur; 28 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 125 de profondeur. S'adresser Wisor, 129 rue Royale ou F. Hernandez, 43 Passage de la Bourse. 10 fév—1 som

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Isaac W. Patton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,257—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William T. Patton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS,
14 fév—14 19 22 Greffier.

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,357—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final provisoire présenté par Thomas Smith, Henry Charnock et W. H. Gautron, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS.
10 fév—10 15 19 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,147—Division "D"—Charles A. Finke vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles A. Finke soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. E. Dorlocourt, notaire, en son bureau, No 13 rue Orléans, en cette ville, le VENDREDI, 23me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1891.

(Signé) M. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—13 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,884—Division "C"—Mme M. A. Field et al. vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la réunion des créanciers du pétitionnaire Mme Mary Ann Farrell femme de Spencer Field lui autorise par son mari, soit convoquée et tenue pardevant Thomas W. Wolfe, notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. K. Asacher, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 8 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,884—Division "C"—W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de James McGrath, et la dite raison sociale contre leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de William N. McGrath et de la raison sociale de la succession de James McGrath soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, commençant le 17 février 1891, à 11 heures du matin, Jas A. Renau, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William N. McGrath et contre les biens de la dite raison sociale soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 jan—13 27—fév 17.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,014—Gustave Schleisinger (individuellement) et comme membre de la raison sociale Gustave Schleisinger & Co et la dite raison sociale vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession de biens faite par Gustave Schleisinger individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schleisinger & Co. et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers. Il est de plus ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Voorhies, notaire, commençant JEUDI, 8 mars 1891, à 11 heures A. M. que F. B Thomas, Esq. soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,049—Division B—Brice Sembre vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Sembre soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, en son bureau No 138 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1891.

(Signé) M. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—13 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division C.—Mme M. A. Field et al. vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Mme Mary Ann Farrell femme de Spencer Field lui autorise par son mari, soit convoquée et tenue pardevant Thomas W. Wolfe, notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. K. Asacher, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 8 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,884—Division—W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de James McGrath, et la dite raison sociale contre leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de William N. McGrath et de la raison sociale de la succession de James McGrath soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, commençant le 17 février 1891, à 11 heures du matin, Jas A. Renau, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William N. McGrath et contre les biens de la dite raison sociale soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 jan—13 27—fév 17.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,014—Gustave Schleisinger (individuellement) et comme membre de la raison sociale Gustave Schleisinger & Co et la dite raison sociale vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession de biens faite par Gustave Schleisinger individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schleisinger & Co. et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers. Il est de plus ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Voorhies, notaire, commençant JEUDI, 8 mars 1891, à 11 heures A. M. que F. B Thomas, Esq. soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,049—Division B—Brice Sembre vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Sembre soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, en son bureau No 138 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1891.

(Signé) M. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—13 18 23

VENTES PAR LE SHERIF.

AVIS JUDICIAIRE.

Vente de propriété non métitée formant le coin des rues Tonti et Donaine, bornée par les rues Canal et Hochelaye.

E. Tebinard vs A. Briffod.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 31,872.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et appartenances situés dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'île No 304, bornés par les rues Douane, Canal, Tonti et Rochelaye, désignés comme lots No 26 et 27, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté le 13 avril 1864, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Douane, sur cent pieds de profondeur entre deux parallèles, bornés dans le fond par une allée dix pieds de large commune aux deux lots et autres. Le lot No 27 forme le coin des rues Tonti et Rochelaye; le dit lot No 26 est déposé au bureau de A. C. Ainsworth, et notaire, comme le plan No 7.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de M le Jules Boudet d'après un acte passé le 12 décembre 1888, pardevant Ernest Cenas, notaire, enregistré en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 13 17 21 fév

AVIS JUDICIAIRE.

John W. Hene vs Lewis Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 633—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 février 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'île bornés par les rues Tchoupitoulas, Gravier, Lafayette et Natchez, désignés sous les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par C. Dunbar, voyer, le 6 novembre 1846, et déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire en cette ville, et mesurant, en mesure anglaise, ainsi comme suit, à savoir :

Lot No 3, vingt cinq pieds et une ligne de, face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds sept pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds trois pouces et quatre-cinquièmes d'une ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 2, et cent soixante pieds six pouces quatre et quatre-cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 4 et le lot No 4 vingt-cinq pieds sept pouces et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds sept pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds six pouces et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 3 et cent soixante pieds sept pouces et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 5, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, portant les Nos municipaux 33 et 35 rue Tchoupitoulas, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de John T. Moore Jr, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 26 avril 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—fév 2 9 16 23 28

AVIS JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Sheriff Civil de la vente et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM Jaeger et De Pass, comme hôtel, mesurant portant 34 pieds 1 ligne de face aux Tchoupitoulas, située dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement louée de bons prix-loyers, rapportant facilement subdivisibles à peu de frais.

Plans exposés à la Bourse.

B. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,091—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine, désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 27 mars 1865 déposé au bureau de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante-trois pieds de largeur au limite inférieure; de là s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas puis sur pieds vers la rue Gravier, et de cent neuf pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de la trainée pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds, sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 7

AVIS JUDICIAIRE.

Vente de pompes, wagons de chemin de fer, tayaux, traineaux, balances et harnachements, etc.

M. Schwartz & Co. vs. Dahman Dress Beef Co
No 31,672.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu du writ de saisie à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, au local ci-après désigné, le VENDREDI, 13 février 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'île bornés par les rues Tchoupitoulas, Gravier, Lafayette et Natchez, désignés sous les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par C. Dunbar, voyer, le 6 novembre 1846, et déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire en cette ville, et mesurant, en mesure anglaise, ainsi comme suit, à savoir :

Lot No 3, vingt cinq pieds et une ligne de, face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds sept pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds trois pouces et quatre-cinquièmes d'une ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 2, et cent soixante pieds six pouces quatre et quatre-cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 4 et le lot No 4 vingt-cinq pieds sept pouces et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds sept pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds six pouces et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 3 et cent soixante pieds sept pouces et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 5, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, portant les Nos municipaux 33 et 35 rue Tchoupitoulas, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de John T. Moore Jr, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 26 avril 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—fév 2 9 16 23 28

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYER L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les LISTES et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institutions d'Etats. Les autorités postales nous moins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais le mieux est pour nos correspondants de nous LETTRES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêté de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur, savoir : encore tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, et qui en sera la Loterie pour continuer de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTREPARTIE.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils contiennent à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres en aient pu être seignedusement gravés avec la signature de son successeur président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se garder en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lot sagement.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT :
$300,000
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Plus d'Un Million distribué.
L.S.L.

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	200,	40,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$200,	20,000
100 Lots de	$100,	10,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
3,134 Lots de montant :	$1,054,600

PRIX DU BILLET :
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYER L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les LISTES et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Jos. B. Wolfe vs. Philip Thompson.
No 11,924.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, MARDI, 24me jour de février 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir :

Tout le droit, titre et intérêt du défendeur Philip Thompson à et dans un certain procès, tenant alors qu'il était pendant devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans lequel ledit Philip Thompson reçoit demandeur s'est identifié comme suit, savoir :

1° Philip Thompson vs Martin McEvoy. No 31 438 du dossier de la dite cour, Division B, dans un procès sur un compte de cent-quatre-vingt-dix dollars 84 avec intérêt, à 5 0/0 à partir de la demande judiciaire, le 25 novembre 1890 et tous les frais du procès.

2° Philip Thompson vs Charles Bellejo. No 31,234 du dossier de la dite cour, Division A, dans un procès pour six-cent-cinquante trois dollars 75 cts ($653 75) et intérêt à partir de la demande judiciaire le 30 octobre 1890, réclamé par le défendeur Bellejo, pour avoir omis de remplir les conditions et vente d'un billet de deux-cent-cinquante-deux dollars 75 cents ($252 75) avec intérêt à 8 0/0 à partir du 31 mars 1890, et tous les frais du procès.

4° Philip Thompson vs. Henry Forschler, No 31,175 du dossier de la dite cour, Division D, dans un procès pour le recouvrement d'un billet à ordre de cent cinquante-trois piastres, treize cents ($153 13), avec intérêt à 8 0/0 à partir du 5 janvier 1891, et jugement rendu en cette affaire, pour la dite somme le 28 janvier 1891 en faveur de Philip Thompson, depuis la saisie dans cette cause, et tous les frais de celle-ci.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis,
Nouvelle-Orléans, le 13me jour de février 1891.

J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
13 fév—13 17 23 24

VENTES PAR LE SHERIF.

AVIS JUDICIAIRE.

Vente de propriété non métitée formant le coin des rues Tonti et Donaine, bornée par les rues Canal et Hochelaye.

E. Tebinard vs A. Briffod.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 31,872.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et appartenances situés dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'île No 304, bornés par les rues Douane, Canal, Tonti et Rochelaye, désignés comme lots No 26 et 27, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté le 13 avril 1864, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Douane, sur cent pieds de profondeur entre deux parallèles, bornés dans le fond par une allée dix pieds de large commune aux deux lots et autres. Le lot No 27 forme le coin des rues Tonti et Rochelaye; le dit lot No 26 est déposé au bureau de A. C. Ainsworth, et notaire, comme le plan No 7.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de M le Jules Boudet d'après un acte passé le 12 décembre 1888, pardevant Ernest Cenas, notaire, enregistré en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Com